

Séance du 16 mars 2023

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
25	22	25 Pour : 25 Contre : 0 Abstentions : 0

**Etaient présents :**

Mme BABUT Fatima, M. BERNARD Jean-Luc, Mme BESSON Valérie, M. BIERJON Stéphane, Mme CHARRET Audrey, Mme CHAUVET Caroline, Mme COLLINET Dominique, M. DA SILVA Jonathan, M. DESNOUX Patrice, M. GUILLON François, M. LEROY Fabien, M. LOPES Pascal, Mme MANSAT Lucette, Mme MONCELON Claire, M. NOUAILLES Didier, M. PALIOT Didier, M. PRIERE Pascal, M. SAGNEZ Dominique, M. SANVOISIN Christian, M. SIMONIN Jean-Jacques, M. TOULOUSE Serge, Mme TYNDUK Allyssone

**Procuration(s) :**

M. BARRADO Alain donne pouvoir à Mme BESSON Valérie, Mme GINDRE Anne donne pouvoir à M. DA SILVA Jonathan, Mme MAJER Lynda donne pouvoir à M. LEROY Fabien

Date de la convocation
09 mars 2023

**Etai(en)t absent(s) :**

Date d'affichage
__/__/__

**Etai(en)t excusé(s) :**

M. BARRADO Alain, Mme GINDRE Anne, Mme MAJER Lynda

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : M. DESNOUX Patrice

et publication du

**EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022**

et publication du

expose aux membres que le compte de gestion est établi par à la clôture de l'exercice.

le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2022 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

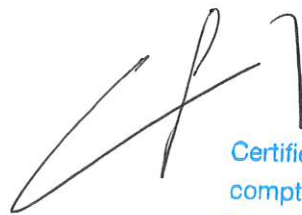
Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à DESERTINES

Maire SANVOISIN Christian




Certifié exécutoire par le Maire,  
compte tenu de la réception en  
Sous-Préfecture le 20.03.2023  
et de la publication ou notification  
le 21.03.2023

Le Maire,

